

doc  
CA1  
EA  
90C43  
FRE

DOCS

CA1 EA 90C43 FRE

M. Clark presidera le Comite du  
Commonwealth sur l'Afrique australe  
a Abuja, Nigeria : 16-17 mai 1990.

--

43256757

CONTENU

1. COMMUNIQUE: M. CLARK PRESIDERA LE COMITE DU COMMONWEALTH SUR L'AFRIQUE AUSTRALE A ABUJA, NIGERIA, 16-17 MAI 1990
2. COMMUNIQUE: LE CANADA ANNONCE UNE AIDE D'URGENCE DE 200 000 DOLLARS POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE LA VIOLENCE DE LA PROVINCE DE NATAL EN AFRIQUE DU SUD
3. DECLARATION EN CHAMBRE DU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES LE TRES HONORABLE JOE CLARK, A LA SUITE DE SA VISITE EN AFRIQUE AUSTRALE; OTTAWA LE 7 MARS 1990
4. LE CANADA ET LA REPONSE DU COMMONWEALTH A L'APARTHEID
5. AIDE CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD
6. L'APPUI DU CANADA POUR LA PROMOTION DU DIALOGUE AU SUJET D'UNE AFRIQUE DU SUD NON RACIALE ET AUX EFFORTS POUR CONTRER LA PROPAGANDE ET LA CENSURE
7. NAMIBIE
8. AIDE CANADIENNE AUX PAYS MEMBRES DE LA CONFERENCE DE COORDINATION ET DE DEVELOPPEMENT D'AFRIQUE AUSTRALE (SADCC)
9. LES ACTIONS DU CANADA A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUD: CHRONOLOGIE
10. MESURES PRISES PAR LE CANADA A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUD: CHARTE
11. DECLARATION DE KUALA LUMPUR (REUNION DES CHEFS DE GOUVERNEMENT DU COMMONWEALTH, VANCOUVER, OCTOBRE 1987)

43-256-757

NON - CIRCULATING /  
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

AUG 2 1990  
AOU

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

# News Release

Secretary of  
State for  
External Affairs



# Communiqué

Secrétaire  
d'État aux  
Affaires  
extérieures

Nº 093

Le 9 mai 1990

## M. CLARK PRÉSIDERA LE COMITÉ DU COMMONWEALTH SUR L'AFRIQUE AUSTRALE À ABUJA, NIGÉRIA 16-17 MAI 1990

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'il présidera les 16 et 17 mai prochains, à Abuja (Nigéria), une réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe.

La réunion d'Abuja portera principalement sur la contribution que peut faire le Commonwealth à l'appui d'un règlement pacifique négocié en Afrique du Sud. "Je me réjouis particulièrement de ce que M. Mandela ait accepté de prendre part à cette conférence et de nous faire connaître ses vues sur l'avenir de l'Afrique du Sud," a noté M. Clark. Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures a été le premier ministre occidental des Affaires étrangères à rencontrer M. Nelson Mandela après la libération de ce dernier en février. Ce sera donc là leur deuxième rencontre.

Auparavant, M. Clark rencontrera le 11 mai à Dublin le ministre irlandais des Affaires étrangères M. Gerard Collins et, le 13 mai à Athènes, le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof (Pik) Botha et, le 14 mai, le ministre grec des Affaires étrangères, M. Antonis Samaras.

Lors de sa rencontre avec M. Collins, qui est présentement le président du Conseil des Affaires étrangères de la Communauté européenne, ainsi qu'avec M. Samaras, M. Clark soulignera l'importance que le Canada accorde au maintien des sanctions internationales contre l'Afrique du Sud. "Les sanctions ont joué un rôle crucial pour amener les parties à

.../2

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

Canada

discuter d'un règlement négocié. Celles-ci doivent être maintenues jusqu'à ce qu'il y ait des signes de changement clair et irréversible," a déclaré le Ministre.

A Athènes, M. Clark rencontrera M. Botha, qui est en Europe pour d'autres rencontres, pour discuter de la présente situation en Afrique du Sud et dans la région. Leur dernière rencontre remonte au mois d'août 1987 en Afrique du Sud à la veille de la réunion à Vancouver des Chefs de gouvernement du Commonwealth.

"Il me sera très utile, pour les entretiens que j'aurai à Abuja, de connaître de source directe la position du gouvernement sud-africain," a conclu M. Clark.

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent s'adresser à:

Bureau des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874



---

# communiqué

---

20 AVRIL 1990

90-23

Date

Pour publication

LE CANADA ANNONCE UNE AIDE D'URGENCE DE  
200 000\$ POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE  
VIOLENCE DE LA PROVINCE DE NATAL EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et la ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, ont annoncé conjointement aujourd'hui que le Canada versera 200 000 dollars pour aider les victimes de violence dans la province de Natal en Afrique du Sud.

«La violence qui sévit au Natal préoccupe beaucoup les Canadiens. Elle cause d'énormes souffrances à la population et constitue une sérieuse menace aux efforts menés pour rétablir la paix en Afrique du Sud», a déclaré M. Clark. «Seul un effort intensif de toutes les parties concernées, y compris le gouvernement de l'Afrique du Sud, permettra de rompre le cycle de la violence. Nous continuons à exhorter toutes les parties en cause à faire preuve de modération et à travailler de concert pour trouver des solutions pacifiques au problème», a dit, en terminant, M. Clark.

Au cours des trois dernières années, la province du Natal, et plus particulièrement la région de Pietermaritzburg, a été le théâtre d'actes de violence horribles et insensés commis entre Zoulous de différentes tendances politiques. Plus de 3 000 personnes sont mortes jusqu'ici, et on estime que 16 000 autres au moins cherchent actuellement un refuge temporaire à Pietermaritzburg et dans la banlieue.

En réponse à deux appels d'urgence, le Canada fournira une contribution de 200 000 dollars accordée dans le cadre du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne, recevra 100 000 dollars. Le Conseil des Églises de l'Afrique du

... \2

Sud, par l'intermédiaire du Conseil des Églises du Canada, recevra la somme de 100 000 dollars. Le CICR et le Pietermaritzburg Council of Churches (au nom du Conseil des Églises de l'Afrique du Sud), assureront la distribution de ces fonds qui seront utilisés pour l'achat de nourriture, de couvertures et d'autres articles de première nécessité à l'intention des sans abri.

L'aide accordée par le Canada aux victimes des actes de violence au Natal s'inscrit dans la lignée des nombreux efforts qu'il déploie pour favoriser le dialogue dans ce pays. Au Natal, par exemple, des fonds canadiens, acheminés par l'intermédiaire du Congrès du Travail du Canada, servent aux importantes activités de réconciliation menées par le Centre de crise de Pietermaritzburg.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements:

Paule Parent  
Direction générale des  
communications  
ACDI  
Hull (819) 953-6060

Bureau des relations avec les  
médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
Ottawa (613) 995-1874



---

# communiqué

---

20 AVRIL 1990

90-23

Date

Pour publication LE CANADA ANNONCE UNE AIDE D'URGENCE DE  
200 000\$ POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE  
VIOLENCE DE LA PROVINCE DE NATAL EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et la ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, ont annoncé conjointement aujourd'hui que le Canada versera 200 000 dollars pour aider les victimes de violence dans la province de Natal en Afrique du Sud.

«La violence qui sévit au Natal préoccupe beaucoup les Canadiens. Elle cause d'énormes souffrances à la population et constitue une sérieuse menace aux efforts menés pour rétablir la paix en Afrique du Sud», a déclaré M. Clark. «Seul un effort intensif de toutes les parties concernées, y compris le gouvernement de l'Afrique du Sud, permettra de rompre le cycle de la violence. Nous continuons à exhorter toutes les parties en cause à faire preuve de modération et à travailler de concert pour trouver des solutions pacifiques au problème», a dit, en terminant, M. Clark.

Au cours des trois dernières années, la province du Natal, et plus particulièrement la région de Pietermaritzburg, a été le théâtre d'actes de violence horribles et insensés commis entre Zoulous de différentes tendances politiques. Plus de 3 000 personnes sont mortes jusqu'ici, et on estime que 16 000 autres au moins cherchent actuellement un refuge temporaire à Pietermaritzburg et dans la banlieue.

En réponse à deux appels d'urgence, le Canada fournira une contribution de 200 000 dollars accordée dans le cadre du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne, recevra 100 000 dollars. Le Conseil des Églises de l'Afrique du

... \2

Sud, par l'intermédiaire du Conseil des Églises du Canada, recevra la somme de 100 000 dollars. Le CICR et le Pietermaritzburg Council of Churches (au nom du Conseil des Églises de l'Afrique du Sud), assureront la distribution de ces fonds qui seront utilisés pour l'achat de nourriture, de couvertures et d'autres articles de première nécessité à l'intention des sans abri.

L'aide accordée par le Canada aux victimes des actes de violence au Natal s'inscrit dans la lignée des nombreux efforts qu'il déploie pour favoriser le dialogue dans ce pays. Au Natal, par exemple, des fonds canadiens, acheminés par l'intermédiaire du Congrès du Travail du Canada, servent aux importantes activités de réconciliation menées par le Centre de crise de Pietermaritzburg.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements:

Paule Parent  
Direction générale des  
communications  
ACDI  
Hull (819) 953-6060

Bureau des relations avec les  
médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
Ottawa (613) 995-1874

STATEMENTS  
AND  
SPEECHES



DÉCLARATIONS  
ET  
DISCOURS

90/5

Déclaration à la Chambre des communes  
du très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
à la suite de sa visite en Afrique australe

Ottawa (Ontario)

le 7 mars 1990

Il y a de cela une semaine, j'ai eu le privilège, en tant que représentant du Canada de rencontrer M. Nelson Mandela en Zambie. Celui-ci, après avoir passé 27 ans en prison, effectuait son premier voyage à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Je tiens à rapporter au Parlement les propos échangés à l'occasion de notre rencontre ainsi qu'à rendre compte de ma brève visite en Namibie, le Canada ayant joué un rôle crucial dans la lutte pour son indépendance.

C'est à Lusaka (Zambie) que se trouve le quartier général du Congrès national africain en exil. M. Mandela venait y rencontrer les membres de la direction nationale, dont certains pour la première fois. Il souhaitait également rencontrer les représentants des pays et des organisations qui ont joué un rôle de premier plan dans la lutte contre l'apartheid. Le Premier ministre dont je suis le représentant, comptait parmi les premiers invités à Lusaka. C'est là un signe du respect qu'inspire le Canada aux chefs de file de la lutte contre l'apartheid et un hommage à la détermination des membres du Parlement et des Canadiens en général. D'où l'obligation pour les Canadiens de continuer à jouer un rôle de leader dans la nouvelle conjoncture. Même si l'avenir s'annonce meilleur, la tâche sera plus ardue qu'elle ne l'a jamais été.

La Chambre est au fait des changements survenus en Afrique du Sud ces derniers mois:

- la déclaration historique de Harare du Congrès national africain, par lequel il acceptait le principe de la négociation d'un changement non-violent en Afrique du Sud;
- l'élection de F. W. de Klerk à la présidence de l'Afrique du Sud, un homme qui semble résolu à apporter des changements véritables dans son pays;
- la levée de l'interdiction qui frappait le Congrès national africain;
- la libération triomphale de Nelson Mandela le 11 février.

Tout est maintenant en place pour amener l'Afrique du Sud à instaurer un régime véritablement démocratique et non ségrégationniste. Mais, il reste encore beaucoup à faire. L'état d'urgence est encore en vigueur. Les prisonniers politiques n'ont pas été libérés. Les piliers de l'apartheid demeurent. Comme Kenneth Kaunda l'a dit à Lusaka, M. Mandela est maintenant libre, mais libre de vivre dans un régime fondé sur l'apartheid.

Mon avis, il est important que les Canadiens comprennent l'esprit dans lequel Nelson Mandela envisage les événements survenus en Afrique du Sud. Il a mentionné sa rencontre avec le Président de Klerk et les ministres de la Justice et des Affaires constitutionnelles et a déclaré que ce sont de véritables réformistes qui veulent établir un nouveau contrat social. Cependant, ils ne sont que trois hommes, face à un parti qui est responsable de l'instauration et du maintien de l'apartheid, un régime fondé sur la répression. Il faut les appuyer, mais ni lui ni le monde entier ne doivent oublier l'histoire du Parti National ou les forces réactionnaires latentes.

M. Mandela croit qu'il faut continuer à faire des pressions sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce que de véritables changements surviennent. Les bonnes intentions ne sont pas suffisantes pour justifier la levée des sanctions imposées.

M. Mandela a été très clair à ce sujet : le maintien des sanctions à l'endroit de l'Afrique du Sud serait la meilleure forme d'aide que pourrait apporter au Congrès national africain le monde extérieur. En effet, il a parlé de renforcer les sanctions, et je lui ai demandé d'indiquer où et comment ce renforcement pourrait se produire.

L'année dernière à Kuala Lumpur, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth se sont entendus pour continuer à exercer des pressions sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce qu'il y ait << preuve d'un changement clair et irréversible ||. Le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, que je préside, se réunira en mai au Nigeria pour déterminer si un changement s'est effectivement produit. Le Congrès national africain a accepté de nous aider à cet égard.

Le siège du Congrès national africain a consenti à revenir en Afrique du Sud où, fort de tous ses éléments, il dirigera les efforts visant à établir une démocratie non fondée sur la discrimination raciale.

Il faudra que des milliers de membres et de sympathisants du Congrès national africain réintègrent l'Afrique du Sud. Il faudra également y créer des bureaux et mettre sur pied une nouvelle infrastructure. Cependant même qu'il mènera des négociations, il faudra enfin que le Congrès national africain s'attache à fournir aux leaders noirs d'Afrique du Sud les instruments qui leur permettront d'assumer les responsabilités de la gestion économique et de la direction politique de leur pays.

Le Congrès national africain m'a demandé l'aide directe du Canada pour l'aider à supporter les coûts de sa réintégration dans la vie politique de l'Afrique du Sud. Je lui ai fait valoir la politique ferme des gouvernements successifs du Canada de ne pas appuyer les partis politiques d'autres pays. Naturellement, nous continuerons à soutenir les programmes humanitaires, éducationnels et autres qui répondent aux besoins du Congrès national africain. Une délégation du Congrès se rendra à Ottawa d'ici un mois pour discuter de secteurs de coopération précis.

J'ai aussi fait remarquer au Congrès national africain que des milliers de Canadiens seraient prêts, à titre individuel, à appuyer son retour en Afrique du Sud. Ce sont là des bailleurs de fond éventuels. J'ai d'ailleurs engagé des discussions avec des représentants des trois partis fédéraux en vue d'identifier les particuliers et d'établir les stratégies qui aideraient le Congrès national africain à obtenir un appui considérable auprès du secteur privé canadien.

Le grand défi auquel fait face l'ANC est de niveler les disparités avant d'aborder les négociations avec le gouvernement. Celui-ci sera en mesure de faire appel à toutes les ressources, les compétences et les capacités que l'apartheid a mises à sa disposition. L'ANC est démunie et désavantagée sur ce plan. Pour que des négociations réussissent, il faudra davantage d'égalité en matière de ressources et de compétences. C'est là où le Canada peut intervenir.

Finalement, la réussite ultérieure d'une Afrique non raciale dépendra de la capacité des blancs comme des noirs d'exercer le pouvoir, tant politique qu'économique. L'exploitation économique est au coeur même de l'apartheid et, généralement parlant, les Sud-africains noirs ont été privés de toute possibilité d'apprendre à gérer des industries et des entreprises. C'est pourquoi j'ai indiqué à M. Mandela que nous chercherions à mettre en place des programmes additionnels afin de donner à de futurs dirigeants d'entreprise de race noire une expérience pratique de ce qu'est la gestion d'une grande société, tant dans le secteur privé que public.

Durant leur conversation téléphonique du 13 février, le Premier ministre a invité M. Mandela à visiter le Canada, lui proposant de profiter de l'occasion pour prendre la parole devant notre parlement démocratique. M. Mandela anticipe le plaisir de venir ici pour dire aux Canadiens combien il apprécie leur soutien.

L'impression que j'ai retirée de deux jours d'entretiens est celle d'une personne forte, sereine, sage et généreuse. C'est un homme de principe, mais qui ne manque pas de pragmatisme ni de souplesse. Sortir de prison après tant d'années, et savoir encore comprendre quelles peuvent être les préoccupations de ses geôliers est une chose extraordinaire. M. Mandela conteste la notion selon laquelle seules des forces impersonnelles agissent sur l'histoire. Le cours de l'histoire de l'Afrique du Sud sera déterminé en grande partie par cet homme - et par celui qui lui fait face à Prétoria.

Le Canada maintiendra des sanctions jusqu'à ce qu'il y ait des preuves tangibles d'un changement irréversible dans le système de l'apartheid. Mais nous avons également l'intention d'encourager le Président de Klerk dans la voie courageuse et modérée qu'il a choisie. Le ministre des Affaires étrangères, M. Pik Botha, m'a adressé une lettre dans laquelle il suggère que l'expérience du Canada pourrait être particulièrement utile pour mettre au point des solutions négociées en Afrique du Sud. Je lui ai répondu en proposant que M. Edward Lee, qui dirige notre direction générale des affaires juridiques et qui est ancien ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, se rende dans la région pour évaluer les domaines dans lesquels la compétence du Canada pourrait être mise à contribution. J'ai fait clairement savoir à M. Botha que toutes les compétences que nous pourrions offrir doivent être mises à la disposition de toutes les parties à ces négociations. M. Lee se rendra en Afrique du Sud au début d'avril pour consulter des membres du gouvernement, de l'ANC et d'autres intervenants.

La nature du défi sud-africain a évolué.

Les adversaires de l'apartheid à l'extérieur de l'Afrique du Sud doivent encourager le processus du changement avec la même sensibilité et la même générosité que celles dont fait preuve l'âme dirigeante de ce processus, Nelson Mandela. Les organisations non gouvernementales canadiennes ont fait grand honneur au Canada dans leur lutte contre l'apartheid. Je rencontrerai leurs représentants dans les deux prochaines semaines pour discuter avec eux des façons dont les Canadiens peuvent, ensemble, soutenir cette évolution nouvelle de la situation qui devrait enfin déboucher sur le démantèlement de ce régime.

Après mes entretiens à Lusaka, je me suis brièvement rendu en Namibie qui, le 21 mars, célébrera une indépendance remportée de haute lutte. Le Canada sera représenté par ma collègue, la ministre des Relations extérieures et du Développement international (et par une petite délégation formée de parlementaires de tous les partis). Pendant des années, l'indépendance de la Namibie a été une cause; aujourd'hui, elle est un exemple remarquable de transition réussie vers une démocratie non raciale, d'élections démocratiques et d'élaboration d'une constitution qui n'a pas d'égale en Afrique. Le succès namibien illustre ce qu'il est possible d'accomplir quand la raison l'emporte sur l'émotivité et quand le compromis remplace le préjugé.

Durant mes entretiens avec eux, j'ai transmis les félicitations du Canada au Président élu Sam Nujoma et à ses ministres délégués, et je les ai assurés de notre intention de continuer de contribuer au développement d'une Namibie stable et prospère.

Monsieur le Président, lorsque j'ai été invité à la tribune pour accueillir Nelson Mandela en Zambie, le Président Kaunda a indiqué que le Canada, malgré la distance, avait mérité le titre d'"Etat de première ligne" dans la lutte pour mettre fin à l'apartheid. Comme nous sommes une démocratie occidentale, une société très diverse et une économie prospère, nous serons peut-être appelés à jouer un rôle encore plus grand dans cette nouvelle phase délicate de la campagne en vue d'instaurer une démocratie non raciale en Afrique du Sud.

## LE CANADA ET LE COMMONWEALTH FACE À L'APARTHEID

Au cours des cinq dernières années, le Canada a joué un rôle déterminant au sein du Commonwealth et d'autres instances internationales dans la lutte contre l'apartheid. Peu de pays occidentaux sont allés aussi loin dans l'imposition de sanctions. En outre, rares sont les pays qui ont offert autant d'aide aux victimes et aux adversaires de l'apartheid. Les sanctions facultatives et obligatoires du Canada - au-delà de 30 - touchent tous les aspects de ses relations avec l'Afrique du Sud. Elles ont été à l'origine d'un grand nombre, sinon de la plupart, des sanctions prises par le Commonwealth et les Nations Unies. À part celles des pays nordiques, les sanctions du Commonwealth représentent le train de mesures le plus complet et le plus efficace jamais pris par un pays, une institution ou une région géographique.

Lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Nassau en 1985, le Commonwealth a lancé, à l'instigation du Canada, un programme visant à contrer l'apartheid. Les chefs de gouvernement, sauf celui de la Grande-Bretagne, ont exprimé l'opinion que les sanctions économiques et autres sont un moyen efficace de forcer l'Afrique du Sud à apporter les changements nécessaires et demeurent un élément essentiel de la lutte de la communauté internationale contre l'apartheid. Comme le décrivent les paragraphes suivants, au cours des cinq années postérieures à l'imposition des sanctions de 1985, le Commonwealth en a institué beaucoup d'autres.

### NASSAU, octobre 1985

Alors que régnait un climat de violence politique en Afrique du Sud, le Commonwealth a pris, pour la première fois, des mesures concertées à la réunion des chefs de gouvernement à Nassau. Par l'Accord sur l'Afrique australe, adopté à la réunion de Nassau, le Commonwealth a imposé le resserrement de l'embargo sur les armes, le retrait de l'aide officielle aux activités commerciales, ainsi qu'une interdiction volontaire de la vente de krugerrands et de l'octroi de nouveaux prêts au gouvernement de l'Afrique du Sud et à ses organismes. L'Accord de Nassau a aussi prévu la formation du Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth.

### **Mesures prises par le Canada :**

Outre l'application de ces sanctions, le Canada a aussi lancé un important programme d'aide bilatérale aux victimes et aux adversaires de l'apartheid. Par ailleurs, en juillet 1985, le Canada a imposé de nouvelles sanctions, dont une interdiction concernant les liaisons aériennes et des restrictions sur les contacts officiels avec les représentants du gouvernement sud-africain.

LONDRES, août 1986

La réunion de Nassau a été suivie d'une réunion de moindre envergure à Londres. À cette occasion, sauf la Grande-Bretagne, tous les gouvernements présents (Canada, Australie, Bahamas, Inde, Zambie et Zimbabwe) ont convenu de prendre d'autres mesures. Ces dernières comprenaient l'interdiction de nouveaux investissements en Afrique du Sud, de la promotion du tourisme dans ce pays ainsi que de l'importation de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier en provenance de cet État.

**Mesures prises par le Canada**

Le Canada est même allé plus loin et a annoncé que le gouvernement ne signerait plus de contrats avec des sociétés à participation sud-africaine majoritaire, que l'interdiction volontaire d'octroyer de nouveaux prêts bancaires à l'Afrique du Sud s'appliquerait au secteur privé autant qu'au secteur public et enfin que les services consulaires seraient interrompus en Afrique du Sud.

VANCOUVER, octobre 1987

L'année qui s'est écoulée entre les réunions de Londres et le Sommet de Vancouver a été marquée par une recrudescence de la répression en Afrique du Sud à la suite de la déclaration de l'état d'urgence. La réaction internationale s'est manifestée sur un large front : les États-Unis ont adopté une loi anti-apartheid en octobre 1986, la CEE a annoncé l'imposition de sanctions en septembre 1986, et les pays nordiques ont décrété un boycottage presque total en décembre.

La réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver s'est terminée par la Déclaration de l'Okanagan et la création du programme d'action concernant l'Afrique australe. Dans cette déclaration, le Commonwealth réaffirme que l'apartheid doit être démantelé pour éviter une tragédie plus grande encore. Les chefs de gouvernement n'ont pas imposé de nouvelles sanctions, mais, à l'exception de la Grande-Bretagne, ils ont reconnu "qu'une application plus large, plus stricte et plus rigoureuse" des sanctions doit demeurer une partie essentielle de la réponse de la communauté internationale contre l'apartheid. Les chefs de gouvernement ont également créé un Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, composé du Canada, de l'Australie, de Guyana, de l'Inde, du Nigeria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, et présidé par M. Joe Clark.

### Mesures prises par le Canada

La Déclaration de l'Okanagan ainsi que la création du Comité des ministres étaient des initiatives canadiennes.

KUALA LUMPUR, octobre 1989

Le Sommet du Commonwealth a eu lieu à Kuala Lumpur à une période où les changements se multipliaient en Afrique du Sud. Le président de Klerk avait mené sa campagne pour les élections de septembre 1989 sur un thème de réforme et avait par la suite interprété sa victoire (avec une majorité réduite) comme un mandat en faveur d'une réforme "ordonnée". Il a affirmé que "la porte s'ouvrait sur une nouvelle Afrique du Sud".

Juste avant la réunion de Kuala Lumpur, le président de Klerk a libéré huit importants prisonniers politiques, dont Walter Sisulu, a fait preuve d'une tolérance nouvelle et bien accueillie devant les protestations politiques et a parlé d'une manière précise de la nécessité d'apporter des changements fondamentaux.

Dans ce climat plus prometteur, le Commonwealth a accepté de donner au président de Klerk une "marge de manoeuvre" d'environ six mois pour lui permettre de concrétiser l'objectif qu'il avait exprimé de démanteler l'apartheid.

Dans sa déclaration intitulée "Afrique australe d'une stratégie pour l'avenir" le Commonwealth a reconnu qu'il y avait eu des changements en Afrique du Sud, mais qu'ils n'étaient pas suffisants. Il (à l'exception du Royaume-Uni) a déclaré que les sanctions seraient maintenues et les pressions accrues; pour ce faire, il a prié les banques et les institutions financières de réduire le crédit à l'exportation à une période de 90 jours, a demandé aux gouvernements de ne pas assurer les risques en Afrique du Sud en matière de crédit commercial officiel et d'assurances et a encouragé l'ONU à renforcer l'embargo sur les armes. Les chefs de gouvernement ont aussi appuyé l'établissement d'une agence indépendante chargée d'étudier les liens entre l'Afrique du Sud et le milieu financier international et d'en faire rapport.

### Mesures prises par le Canada

Le Canada a imposé, avant septembre 1989, toutes les sanctions sur lesquelles on s'était entendu à Kuala Lumpur. En outre, il a prolongé l'interdiction d'exporter des produits de haute technologie et a resserré sa politique sur les contacts sportifs et les contrats avec les sociétés à participation sud-africaine majoritaire. Le Canada s'est aussi engagé à consacrer 50 000 \$ par an au fonctionnement du Centre d'étude de l'économie sud-africaine et de ses liens internationaux.

## AIDE CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD

Le Canada se préoccupe de la condition des populations défavorisées de l'Afrique du Sud pour des raisons humanitaires et parce qu'il s'intéresse au développement. Depuis plusieurs années le Canada assure la mise en oeuvre d'un programme d'aide au développement qui vise à offrir aux Sud-Africains de race noire des possibilités de s'instruire et d'acquérir une formation auxquelles ils n'auraient peut-être pas accès autrement.

L'aide canadienne est fournie par voie bilatérale ainsi que par le biais de programmes spéciaux mis en oeuvre avec la collaboration d'organisations et d'institutions non gouvernementales. En 1988-1989, plus de 8,96 millions de dollars ont été affectés à ces programmes, au titre de l'aide publique au développement et par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les décaissements totaux devraient atteindre environ 7,56 millions de dollars en 1989-1990. Le gouvernement sud-africain ne reçoit aucune part des fonds versés par l'intermédiaire de l'ACDI.

### Programme canadien d'éducation en Afrique du Sud (PCEAS)

Le Canada a mis sur pied un programme d'aide à l'éducation en Afrique du Sud en 1985. À la suite d'une évaluation effectuée au début de 1989, une deuxième phase, comportant un budget de 14,7 millions de dollars, a été approuvée pour ce programme. Le PCEAS comporte quatre grands volets: 1) les bourses d'études en Afrique du Sud; 2) le Fonds canadien d'éducation; 3) la formation syndicale; et 4) un programme d'études permettant à des étudiants sud-africains de faire des études au Canada.

#### i) Programme de bourses d'études en Afrique du Sud

L'ACDI apporte actuellement un appui financier à deux programmes distincts de bourses d'études à l'intention d'étudiants de race noire en Afrique du Sud. Dans le cadre du premier programme, l'ambassade du Canada à Prétoria accorde, par l'entremise de l'Educational Opportunities, un total de 1,3 million de dollars pour contribuer au financement des programmes d'études universitaires de premier cycle et de soutien à la transition vers le niveau universitaire (programmes visant à permettre à des étudiants défavorisés de satisfaire aux normes d'entrée à l'université). Le second programme, connu sous le nom de Programme d'éducation pour l'Afrique du Sud, est doté d'un budget de 1,5 million de dollars pour l'octroi de bourses d'études et est administré par l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC).

#### ii) Le Fonds canadien d'éducation

Le Fonds canadien d'éducation est un fonds spécial qui est administré par l'ambassade du Canada à Prétoria. Il sert à financer diverses initiatives à petite échelle

dans le domaine de l'enseignement aux adultes, de la scolarisation par des méthodes non conventionnelles, du perfectionnement pédagogique des enseignants, de la transition, des services de soutien aux étudiants et de la formation au leadership.

iii) Formation syndicale

Des fonds sont en ce moment accordés au Congrès du travail du Canada (CTC), à la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants et à la Confédération des syndicats nationaux, afin de fournir un soutien à des programmes de formation à l'intention de syndicats sud-africains tels que le Congress of South African Trade Unions et le National Council of Trade Unions.

iv) Programme de bourses d'études au Canada

Dans le cadre de cette initiative, un groupement de particuliers représentant des organisations non gouvernementales (ONG), des universités, des collèges communautaires et le secteur privé a établi le Fonds d'éducation pour l'Afrique du Sud (FEAS). Présidé par l'archevêque E. Scott, le FAES fournit une aide financière à des Sud-Africains de race noire pour leur permettre d'acquérir au Canada une formation de courte ou de longue durée. Un montant total de 6,8 millions de dollars est accordé actuellement au FEAS (éducation) par l'ACDI.

Fonds canadien d'initiatives locales

En plus de ces quatre principales composantes, l'ambassade du Canada à Prétoria aide également à financer des projets locaux par l'entremise du Fonds canadien d'initiatives locales. L'accent y est mis sur des projets de développement communautaire et d'autoassistance conçus et exécutés par des collectivités et des organisations sud-africaines.

Programmes spéciaux

Le Canada accorde également un soutien aux groupes désavantagés en Afrique du Sud par l'entremise de la Direction générale des programmes spéciaux (DGPS) de l'ACDI. En 1986, un fonds spécial a été créé pour aider les ONG à offrir une aide juridique et une assistance humanitaire aux Sud-Africains de race noire. La Direction des ONG et la Direction de la coopération institutionnelle et des services au développement (CISD) de la DGPS, appuient également des projets dans les domaines de l'éducation, du développement communautaire, de l'agriculture sur une petite échelle, de l'eau et des soins de santé.

### Aide multilatérale

La Direction générale des programmes multilatéraux appuie financièrement trois programmes: le programme de bourses de perfectionnement de Nassau du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le Programme de subventions de la Francophonie, intitulé Bourses de l'Agence de coopération culturelle et technique en faveur des victimes de l'apartheid et le Programme de formation afin de favoriser l'éducation des Noirs sud-africains vivant à l'extérieur de leur pays, qui est administré par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains.

### Direction générale de la coopération avec le monde des affaires

La Direction de la coopération industrielle de la Direction générale de la coopération avec le monde des affaires fournit des fonds à l'Association des exportateurs canadiens en vue de l'administration d'un projet d'"Aide canadienne aux entrepreneurs noirs d'Afrique du Sud". Doté d'un budget de 1,1 million de dollars, ce projet met des consultants sud-africains à la disposition d'entrepreneurs noirs désireux d'améliorer divers aspects de leurs activités commerciales.

Décaissements de l'ACDI - Projets en Afrique du Sud

	1988-1989 (Décaissements réels)	1989-1990 (Estimations)
Programme canadien d'éducation en Afrique du Sud (PCEAS) :		
Bourses d'études en Afrique du Sud	245 720 \$	270 000 \$
Fonds canadien d'éducation	1 658 266 \$	1 672 500 \$
Formation syndicale	404 990 \$	366 500 \$
Fonds canadien d'éducation pour l'Afrique du Sud (FCEAS)	425 539 \$	609 643 \$
Administration	133 778 \$	63 469 \$
	<hr/>	<hr/>
Total (PCEAS)	2 868 293 \$	2 982 112 \$
Fonds canadien d'initiatives locales	550 929 \$	417 500 \$
	<hr/>	<hr/>
<u>Direction général des programmes spéciaux</u>		
Direction des ONG :		
Aide juridique et assistance humanitaire	2 265 400 \$	2 246 100 \$
Programme souple	518 502 \$	237 875 \$
	<hr/>	<hr/>
Total partiel, ONG	2 783 902 \$	2 483 975 \$
Direction de la CISD :		
Aide juridique et assistance humanitaire	700 000 \$	495 000 \$
Programme souple	631 883 \$	638 160 \$
	<hr/>	<hr/>
Total partiel, CISD	1 331 883 \$	1 133 160 \$
Total, programme spéciaux	4 115 785 \$	3 617 135 \$

Direction générale des programmes  
multilatéraux

Bourses de perfectionnement de Nassau du FCCCT	500 000 \$	450 000 \$
Bourses de l'ACCT en faveur des victimes de l'apartheid	175 000 \$	175 000 \$
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains	350 000 \$	300 000 \$
	<hr/>	<hr/>
Total, aide multilatérale	1 025 000 \$	925 000 \$

Direction générale de la coopération  
avec le monde des affaires

Aide canadienne aux entrepreneurs noirs d'Afrique du Sud	396 000 \$	378 000 \$
	<hr/>	<hr/>
Total pour l'Afrique du Sud	8 956 007 \$	8 319 747 \$

L'APPUI DU CANADA À LA PROMOTION DU DIALOGUE  
ET DES NÉGOCIATIONS AU SUJET D'UNE AFRIQUE DU SUD NON RACIALE  
ET AUX EFFORTS POUR CONTRER LA PROPAGANDE ET LA CENSURE

L'objectif essentiel de la politique canadienne en ce qui concerne l'Afrique du Sud est de contribuer à mettre un terme à l'apartheid et à instaurer une démocratie non raciale par voie de négociations. Les efforts canadiens sont de deux ordres. Les sanctions économiques et autres visent à forcer le gouvernement sud-africain à prendre des mesures qui déboucheront sur un changement irréversible. Parallèlement, le Canada mène plusieurs programmes destinés à aider les victimes de l'apartheid, à promouvoir le dialogue et les négociations au sujet d'un avenir non racial et à contrer la propagande et la censure sud-africaines.

Dans leur Déclaration de l'Okanagan en octobre 1987, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont affirmé : "nous croyons néanmoins devoir profiter de toutes les occasions qui se présentent pour encourager un véritable dialogue interne". Après la réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique du Sud (CMAE), le Canada a créé un important fonds visant à promouvoir le dialogue entre les Sud-Africains au sujet d'un avenir démocratique et non racial. L'ampleur et le financement de ce programme ont considérablement augmenté depuis lors, passant de 640 000 \$ en 1988-1989 à 1 million \$ en 1989-1990 et à 1,8 million \$ cette année. En 1991-1992, 2,3 millions \$ ont été affectés au Fonds du dialogue.

Les projets relatifs au dialogue, conçus par et pour les Sud-Africains, comprennent l'aide à la presse parallèle, le financement des événements qui rapprochent les Sud-Africains de différentes races pour qu'ils se comprennent mieux et discutent d'un avenir commun, le soutien aux droits de la personne et aux organisations professionnelles essayant d'abattre les barrières de l'apartheid, la promotion de l'idée d'un avenir non racial par les arts et la culture populaire et l'appui aux discussions entre l'ANC et des Sud-Africains blancs au pouvoir. L'accent porte davantage sur les projets qui faciliteront plus directement le processus des négociations, comme la fourniture de compétences constitutionnelles et le financement de la recherche, les conférences et les colloques sur les questions et options relatives à une Afrique du Sud postérieure à l'apartheid.

Les chefs de gouvernement du Commonwealth ont également fait remarquer dans la Déclaration de l'Okanagan le besoin d'exposer la vérité au sujet de l'apartheid et ont affirmé que le Commonwealth doit privilégier la lutte contre la propagande et la censure sud-africaines. Le Canada a établi une stratégie à ce sujet et l'a présentée au CMAE à Toronto en août 1988. À ce moment-là, le Canada a aussi annoncé le lancement du Plan d'action canadien de 1 million \$ pour contrer la propagande et la censure sud-africaines. Depuis lors, le Canada a appuyé plusieurs activités anti-censure en Afrique du Sud et des projets visant à informer les Canadiens sur les réalités de l'apartheid.

## NAMIBIE

Le Canada, de concert avec la France, la RFA, la Grande-Bretagne et les États-Unis, a parrainé en 1978 la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU, laquelle prévoyait la tenue, sous l'égide des Nations Unies, d'élections devant permettre l'accession à l'indépendance de la Namibie, laquelle était alors occupée illégalement par l'Afrique du Sud. Il a fallu dix ans et une série "d'accords parallèles" pour que les derniers obstacles soient levés, en 1988, à l'occasion d'un règlement régional obtenu par la médiation des États-Unis et prévoyant notamment le retrait d'Angola des troupes cubaines.

La transition de la Namibie s'est amorcée de façon tragique en 1989 par un dernier soubresaut de la guerre menée entre la guérilla nationaliste et les forces contrôlées par l'Afrique du Sud, à un moment où le contingent du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) venait à peine d'entreprendre son déploiement. La stabilisation sur le plan militaire a toutefois été suivie d'une amnistie générale et de l'abrogation des lois sur l'apartheid, de la libération des prisonniers politiques, du retour de 42 000 réfugiés et du recensement de 701 000 électeurs. Le GANUPT a porté son contingent à 7 500 militaires, policiers et civils, soit l'opération la plus importante menée au cours de la dernière génération, et il a contribué de façon importante à la mise en place des conditions propices à la tenue d'élections libres et équitables.

Les élections de novembre, avec un impressionnant taux de participation de 97 %, ont donné une majorité de 57 % à l'Organisation du peuple du sud-ouest africain. Tous les partis ont affiché un engagement ferme envers la réconciliation, ce qui a rendu possible l'adoption à l'unanimité, en février, d'une constitution exemplaire prévoyant le respect des droits de la personne, un système judiciaire indépendant et la tenue d'élections pluripartites régulières et ne contenant aucune disposition sur la détention préventive ou la peine de mort.

Après l'indépendance, survenue le 21 mars, le nouveau gouvernement dirigé par Sam Nujoma s'est joint au Commonwealth, aux Nations Unies et à d'autres organisations, et le GANUPT a quitté la Namibie après avoir accompli sa mission dans les délais et selon les budgets prévus. La transition de la Namibie montre de façon convaincante aux Sud-Africains que des changements fondamentaux peuvent être apportés dans le cadre d'un processus pacifique, démocratique et négocié. Le nouveau pays envisage l'avenir avec espoir et confiance tout en essayant de relever plusieurs défis : développement national, loi et ordre et sécurité extérieure, et négociations sur l'enclave portuaire essentielle de Walvis Bay, qui est toujours aux mains de l'Afrique du Sud.

### RÔLE DU CANADA

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre du plan de règlement, dont il avait contribué à

l'élaboration. Nous avons d'abord avancé au GANUPT 80 % de notre contribution de 15 millions \$ pour que l'opération puisse démarrer rapidement. Plus de 500 membres des Forces canadiennes ont par ailleurs participé au contingent du GANUPT à tour de rôle au sein de deux groupes, et ils ont par la suite été rejoints par 100 membres de la Gendarmerie royale du Canada, 50 surveillants d'élections provenant des organismes électoraux du fédéral et des provinces ainsi que des partis politiques nationaux et 12 experts en informatique et en empreintes digitales. Le gouvernement a ouvert une mission d'observation diplomatique à Windhoek, tandis que notre mission à l'ONU a cherché activement des solutions au sein du Conseil de sécurité. Quatre observateurs parlementaires se sont rendus en Namibie en septembre, et ils ont été suivis d'une équipe du Commonwealth dont un Canadien faisait partie et d'un certain nombre d'observateurs d'ONG indépendantes. Le Canada a accordé une aide humanitaire et une aide au développement d'environ 3,9 millions de dollars, y compris 2 millions pour le rapatriement de réfugiés par l'ONU, et 4 000 boîtes de scrutin ont été fournies pour les élections.

L'indépendance de la Namibie a été soulignée à la Chambre des communes et dans tout le Canada, et une délégation parlementaire représentant tous les partis s'est rendue à Windhoek pour participer aux célébrations. Le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un haut commissariat, la levée de toutes les sanctions économiques, la normalisation des échanges commerciaux et des activités financières et l'exemption pour les Namibiens de l'obligation d'obtenir un visa de visiteur. Des visites effectuées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, et par la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Monique Landry, ont donné le ton aux relations entre les deux pays.

L'aide canadienne au développement au cours de la première année d'indépendance atteindra de 4 à 5 millions de dollars; de ce montant, un million sera affecté au programme d'immunisation de l'UNICEF et un autre million ira au programme d'aide technique du Commonwealth. L'aide bilatérale sera concentrée dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation dans le nord de la Namibie et passera surtout par des ONG canadiennes et locales. Compte tenu des besoins de la Namibie en matière de sécurité, le Canada a accepté de fournir une aide à la formation des forces de police par l'entremise du Commonwealth ainsi qu'une aide modeste en matière de formation militaire.

Le Canada s'est prononcé, au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres organisations, pour la réintégration rapide de Walvis Bay à la Namibie. Nous avons prié les deux parties d'engager le plus rapidement possible des négociations productives sur la question.

AIDE CANADIENNE AUX PAYS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE  
DE COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

Conférence de coordination du développement de l'Afrique Australe

Le Canada appuie fermement les objectifs de la Conférence de réduire la dépendance de l'économie de l'Afrique australe envers l'Afrique du Sud et favoriser l'intégration régionale en Afrique australe. En 1988-1989 l'assistance totale du Canada dans la région s'est élevée à 180 millions de dollars pour l'ensemble des projets. Le montant de l'aide pour l'année financière courante sera sensiblement le même. En 1988-1989, 89 millions de dollars, à titre de l'aide bilatérale, ont été accordés directement aux pays concernés, et un montant additionnel de 30,5 millions de dollars a été engagé dans ces pays via les programmes régionaux de la Conférence. Les quatre principaux secteurs des programmes du Canada en Afrique australe sont: alimentation et agriculture, énergie, transport et communication et développement des ressources humaines.

Angola

Le Canada n'a aucun programme officiel d'aide bilatérale à l'intention de l'Angola, mais une aide bilatérale d'environ 6,1 millions de dollars, consistant surtout en aide alimentaire, a été accordée à ce pays au cours de l'exercice 1988-1989. Au cours de l'exercice 1989-1990, un autre 2 millions de dollars a été approuvé dans le cadre d'opérations de secours d'urgence menées par des organisations comme l'UNICEF et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

De plus dans le cadre de Partenariat Afrique-Canada (PAC), l'ACDI, par son programme "Afrique 2 000", verse une contribution de 583 000 \$ pour un important programme de développement communautaire permettant d'aider des personnes déplacées dans les bidonvilles de Luanda. PAC a aussi approuvé une contribution de 6,8 millions de dollars, répartie sur plusieurs années, au Programme Angola, un projet concernant la santé et le développement rural intégré mis en oeuvre par un consortium de 18 ONG canadiennes sous l'égide du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI).

Botswana

En 1988-1989, l'aide du Canada a atteint 1,88 million, dont 1,25 million dépensé dans le cadre de programmes bilatéraux offrant principalement une aide technique dans les domaines du transport, des mines, de l'éducation et des ressources en eau. Le Botswana a aussi profité considérablement de projets de la CCDAA dans les

secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'énergie. Au cours du même exercice, l'ACDI a accordé la somme de 280 000 \$ pour la réalisation de projets par des ONG au Botswana.

### Lesotho

Au cours des dernières années, l'aide bilatérale au Lesotho s'est chiffrée à près de 3 millions de dollars par année, et l'ACDI a accordé des fonds additionnels par l'intermédiaire d'ONG canadiennes et d'organisations multilatérales. Le programme est axé sur l'Université du Lesotho, le développement des petites entreprises, la construction d'habitations à coût modique, la foresterie et une usine de transformation du lait, laquelle a incité des éleveurs privés à produire davantage.

### Malawi

Au Malawi, l'ACDI a mis en oeuvre divers projets bilatéraux dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de la santé et de l'agriculture, et l'Agence a contribué aux activités des ONG canadiennes. En 1988-1989, l'aide bilatérale a atteint 8,79 millions et celle accordée aux ONG 792 000 \$. Le Canada a également accordé une aide alimentaire d'une valeur de 3 millions ainsi qu'un montant de 1,42 million en aide humanitaire pour les réfugiés du Mozambique.

### Mozambique

L'aide au développement au Mozambique en 1988-1989, a été évaluée à 34 millions de dollars. De cette somme, 2,4 millions ont été affectés à des projets bilatéraux et 20,71 millions à de l'aide alimentaire. A travers le programme de la CCDA une aide canadienne considérable (7 millions) a été accordée pour la réparation des lignes de chemin de fer de Limpopo et de Nacala. Coopération Canada Mozambique (COCAMO), un consortium de 20 ONG canadiennes oeuvrant sous les auspices du CCCI, finance un important projet de secours d'urgence et de développement dans la province de Nampula, située dans le nord du Mozambique.

### Swaziland

Au cours des dernières années, l'aide bilatérale annuelle a atteint environ 2 millions de dollars, et l'ACDI a de plus financé des ONG et des organisations multilatérales. Le programme est axé sur l'approvisionnement en eau dans les régions rurales, l'Université du Swaziland, la formation technique et professionnelle ainsi que l'industrie laitière. Le Swaziland recevra moins d'aide par suite des restrictions budgétaires de l'ACDI, mais le pays peut absorber cette diminution mieux que la plupart des autres pays, car il a déjà atteint une certaine prospérité.

### Tanzanie

La Tanzanie est le plus important bénéficiaire de l'aide canadienne au développement en Afrique. Cette aide s'est élevée à 40 millions en 1988-1989. Les principaux projets ont été mis en oeuvre dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et des transports (ferroviaires) ainsi que du soutien à la balance des paiements. La Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale est également à l'oeuvre en Tanzanie. Le programme de l'ACDI en Tanzanie est l'un des neuf principaux programmes qui ont été décentralisés.

### Zambie

Durant plusieurs années l'aide canadienne au développement a surtout été axée sur les besoins en formation et en transports. Récemment l'accent s'est déplacé sur les projets en immobilisations et les lignes de crédit en vue d'alléger la balance des paiements de la Zambie. En 1987, à la suite de la rupture de la Zambie avec le FMI et la Banque mondiale, le Canada a respecté les engagements qu'il avait pris en matière d'aide, mais il n'a pas amorcé de nouveaux projets jusqu'à l'adoption par la Zambie d'un programme d'ajustement structurel acceptable à l'échelle internationale. En 1989, la Zambie a bel et bien adopté un tel programme, et le Canada a répondu par deux projets de soutien à la balance des paiements, évalués respectivement à 5 millions et à 30 millions de dollars, et par une nouvelle planification dans les secteurs à vocation sociale.

### Zimbabwe

L'aide au développement accordée par le Canada au Zimbabwe remonte à un engagement de 50 millions de dollars pris en 1981 lors de la Conférence sur la reconstruction et le développement (ZIMCORD). En 1989-1990, les sommes versés au Zimbabwe par le Canada ont atteint 16,45 millions de dollars; ce montant ne comprend pas l'aide directe accordée dans le cadre du programme de la CCDAA, laquelle représente environ 28 millions. On a beaucoup recours aux lignes de crédit, ce qui permet d'alléger les pressions exercées sur les devises au Zimbabwe, de soutenir les activités du secteur privé canadien et de produire des fonds locaux pour la programmation ultérieure. Des ONG canadiennes ont mené des activités importantes dans les domaines de l'aménagement rural et de la mise en valeur des ressources humaines, et elles ont reçu environ 1,6 million de dollars à ce chapitre en 1989-1990. Les plans pour un Programme de gestion des ressources naturelles sont en voie de réalisation, et le Programme prévoiera une aide en matière de réglementation et de politiques environnementales. Le programme de l'ACDI pour le Zimbabwe, le Mozambique, l'Angola et le Botswana et SADCC a été décentralisé à Harare.



Canada

ACTION DU CANADA A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUD

Juillet  
1985

- Au fil des ans, le gouvernement canadien a adopté diverses mesures pour marquer son opposition à l'apartheid et faire pression sur le gouvernement sud-africain afin qu'il introduise une réforme fondamentale et engage des négociations véritables avec les leaders noirs en vue de l'établissement d'un gouvernement non racial et représentatif. Le gouvernement canadien:
  - ° renforce le Code d'éthique touchant les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud;
  - \* ° resserre son application de l'embargo des Nations Unies sur les armements, et l'étend aux ventes de technologies sensibles au gouvernement sud-africain et à ses organismes;
  - \* ° applique l'embargo volontaire des Nations Unies sur les importations d'armes en provenance d'Afrique du Sud;
  - + ° abroge l'Accord de double imposition entre le Canada et l'Afrique du Sud;
  - ° met fin à l'utilisation du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) dans le cas de l'Afrique du Sud;
  - ° met fin à la couverture offerte par la société pour l'expansion des exportations aux Canadiens qui exportent vers l'Afrique du Sud;
  - ° publie des lignes directrices limitant strictement les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du Sud;

- 
- \* Mesure ultérieurement adoptée par le Commonwealth à Nassau, en octobre 1985
  - + Mesure ultérieurement adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Londres en août 1986.

- ° annonce la cessation du traitement à façon de l'uranium namibien;
- ° introduit une interdiction volontaire de la vente de Krugerrands et d'autres pièces d'or sud-africaines;
- ° contrôle et limite rigoureusement les contacts officiels, tout particulièrement dans les secteurs sensibles.

Septembre  
1985

- Le gouvernement canadien:
  - \* ° introduit une interdiction volontaire des nouveaux prêts bancaires au gouvernement sud-africain et à ses organismes;
  - + ° introduit une interdiction volontaire de la vente de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
  - + ° applique un embargo sur le transport aérien (marchandises et passagers) entre le Canada et l'Afrique du Sud, puis interdit toutes les liaisons aériennes;
  - ° constitue un Registre canadien des mesures prises contre l'apartheid, dans lequel sont consignées les mesures volontaires prises par des Canadiens, des organismes privés et divers paliers de gouvernement en signe d'opposition à l'apartheid.

Septembre  
1985

- Le gouvernement canadien crée un fonds spécial de 1 million \$ pour venir en aide, aux détenus politiques sud-africains et à leurs familles. Chaque année par la suite une somme de 500 000 \$ viendra s'ajouter à ce fonds.

Octobre  
1985

- Réunis à Nassau, les chefs de gouvernement du Commonwealth adoptent l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe, qui prévoit l'application de mesures spécifiques déjà prises par le Canada et la création d'un Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth (GPE) ayant pour mission de favoriser par tous les moyens possibles le démantèlement de l'apartheid et la mise en place des structures de la démocratie en Afrique du Sud.
- L'Archevêque Edward Scott accepte de faire partie du GPE.

Février  
1986

- Le Sommet de la Francophonie adopte à l'unanimité une déclaration sur l'Afrique australe présentée par le Canada.

Mai  
1986

- Un programme bilatéral d'aide à l'enseignement de 7 millions \$ est mis en place en faveur des Noirs sud-africains, avec des composantes au Canada et en Afrique du Sud.

Juin  
1986

- Le Premier ministre demande à Bernard Wood, directeur de l'Institut Nord-Sud, de se rendre dans divers pays du Commonwealth afin de préparer la réunion suivante du Commonwealth.
- En réponse aux agressions de l'Afrique du Sud contre ses voisins, qui viennent confirmer le rejet par Prétoria de l'initiative du GPE, le gouvernement canadien:
  - ° affecte un agent supplémentaire à l'ambassade du Canada en Afrique du Sud afin de faciliter la coopération dans les milieux syndicaux;
  - + ° met fin à ses achats de biens et de services sud-africains et invite les gouvernements provinciaux à en faire autant dans les domaines relevant de leur juridiction;
  - + ° interdit la promotion au Canada du tourisme en Afrique du Sud;
  - ° révoque les accréditations au Canada de quatre attachés sud-africains (Sciences, Travail, Mines et Agriculture) basés à Washington.

Août  
1986

- Les chefs de gouvernement du Commonwealth se réunissent à Londres pour examiner le rapport du GPE. De même que d'autres pays, le Canada interdit les nouveaux investissements en Afrique du Sud ainsi que les importations de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier en provenance de ce pays. Par ailleurs, le Canada annonce les mesures suivantes: interdiction pour le gouvernement de passer des contrats avec les compagnies à part majoritaire sud-africaine; extension au secteur privé sud-africain de l'interdiction volontaire des nouveaux prêts bancaires qui frappait précédemment le seul secteur public; et suppression des services consulaires en Afrique du Sud, excepté à l'intention de nos

propres ressortissants et des ressortissants de pays tiers auxquels nous assurons ces services.

Janvier  
1987

- Le Premier ministre se rend en visite au Zimbabwe et rencontre à Victoria Falls les leaders d'un certain nombre d'Etats de la ligne de front.

Avril  
1987

- Le gouvernement canadien affecte, pour l'année financière 1987-1988, plus de 5,8 millions \$ au titre de l'aide aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud.

Août  
1987

- Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures se rend en Zambie, au Mozambique et en Afrique du Sud. M. Clark s'entretient avec le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha, des intentions de Pretoria pour ce qui est d'introduire une réforme fondamentale et d'engager un dialogue avec les leaders noirs.
- Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures rencontrent à Ottawa M. Oliver Tambo, président de l'ANC.

Septembre  
1987

- Le Sommet de la Francophonie à Québec adopte une résolution sur l'Afrique du Sud. Le Canada s'engage à verser 350 000 \$ au titre du fonds établi par la Francophonie pour l'octroi de bourses à des Sud-Africains.
- Compte tenu du succès remporté par le programme d'enseignement canadien de 7 millions \$, et de la forte demande dont il est l'objet de la part des Sud-Africains et des Canadiens, une affectation supplémentaire de 1,2 million \$ est approuvée, dont 500 000 \$ au titre de la formation syndicale.

Octobre  
1987

- Réunis à Vancouver sous la présidence du Premier ministre Mulroney, les chefs de gouvernement du Commonwealth adoptent un Programme d'action concernant l'Afrique australe et décident, notamment, de créer un Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe ayant pour mission de faire avancer les objectifs du Commonwealth dans la lutte contre l'apartheid. La présidence du Comité est confiée au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada.

- Une somme de 500 000 \$ est consacrée au programme de bourses, nouvellement créé par le Commonwealth à Nassau, en faveur des Noirs sud-africains qui ont obtenu des résultats suffisants pour entrer à l'université ou dans un collège technique, mais qui n'ont pas les fonds nécessaires.

Février  
1988

- Le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (CMAE) tient sa première réunion à Lusaka, en Zambie. Il approuve un programme de travail incluant, notamment, une mission chargée de déterminer les besoins des États de la ligne de front en matière de sécurité, deux études économiques portant sur les sanctions, et l'élaboration par le Canada d'une stratégie en vue de contrer la censure et la propagande sud-africaines.

Avril  
1988

- Le Canada accroît sensiblement son aide aux victimes de l'apartheid, la portant à 7,8 millions \$ pour l'année financière 1988-89.
- Au cours de l'année financière, plus de 30 millions \$ sont consacrés à la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA); 100 millions \$ supplémentaires sont engagés au titre de l'aide bilatérale accordée aux différents pays de la région, pour contribuer à faire obstacle à la déstabilisation.

Juillet  
1988

- Le Canada resserre les mesures d'interdiction visant les contacts sportifs : les personnes voyageant avec un passeport sud-africain qui présenteront une demande d'entrée au Canada dans le but de participer à des événements ou activités sportives se verront refuser l'émission d'un visa.

Août  
1988

- La deuxième réunion du CMAE a lieu à Toronto. Le Comité examine un rapport intérimaire sur l'impact des sanctions, des études sur les relations financières internationales de l'Afrique du Sud et sur les besoins des États de la ligne de front en matière de sécurité, ainsi qu'une stratégie proposée par le Canada pour contrer la propagande et la censure sud-africaines.
- Le Comité met de l'avant des propositions pratiques afin d'élargir, de resserre et d'intensifier l'application des sanctions existantes, notamment

dans le secteur financier.

- Le CMAE convient que les propositions contenues dans la stratégie canadienne serviront de fondement à la préparation d'une réponse pragmatique du Commonwealth au défi posé par la propagande et la censure en Afrique du Sud. Le Canada s'engage à affecter 1 million \$ au titre d'un plan d'action canadien à cette fin.
- En marge de la réunion de Toronto, le Canada organise un festival culturel anti-apartheid ainsi qu'un forum public sur la question de la censure et de la propagande.

Septembre  
1988

- Afin d'élargir, de resserrer et d'intensifier l'application des sanctions canadiennes:
  - o le gouvernement étend l'interdiction de passer des contrats gouvernementaux avec des sociétés à part majoritaire sud-africaine aux subventions, contributions et ventes; aux ventes à tous les clients en Afrique du Sud, sous réserve de notre objectif d'assurer une présence en Afrique du Sud; et aux sociétés de la Couronne;
  - o les banques canadiennes acceptent, à la demande du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, de ne pas accroître leurs crédits commerciaux à l'Afrique du Sud et de faire valoir auprès des banques étrangères directement concernées le désir du Canada de voir fixer des échéances aussi brèves que possible lorsqu'il s'agit de réaménager les dettes sud-africaines;
  - o le gouvernement étend aux utilisateurs finals du secteur privé sud-africain l'interdiction des ventes de produits de pointe figurant sur la Liste de marchandises d'exportation contrôlée.
- Le gouvernement annonce qu'il dépensera 1,6 million \$ sur deux ans pour promouvoir le dialogue entre Sud-Africains en octroyant des subventions aux organisations concernées. Ces fonds sont en partie consacrés à des projets définis dans le Plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure sud-africaines, puisque cette censure reste un obstacle sérieux au dialogue et qu'une presse libre joue un rôle important pour inciter au dialogue.
- Les projets de dialogue financés jusqu'à présent se regroupent en cinq catégories : aide à la presse

non officielle et aux activités destinées à contrer la censure; ateliers, conférences et manifestations qui rassemblent les Sud-Africains de race différente; appui aux organismes professionnels et de promotion des droits de la personne qui essaient de démanteler l'apartheid; promotion de l'idée d'un avenir non fondé sur la race, par le truchement des arts et de la culture populaire; pourparlers entre l'ANC et les Sud-Africains blancs.

- Le gouvernement annonce que le Canada fournira une aide pour la reconstruction du siège du Conseil sud-africain des Eglises et des locaux d'autres groupes de défense des droits de la personne, qui avaient été détruits par des bombes. Le gouvernement a déjà fourni 100 000 \$ à cet effet.
- Le gouvernement annonce également qu'il répondra aux demandes d'assistance pour la protection de projets d'infrastructure en Afrique australe, ce qui pourrait comprendre la fourniture de vêtements, de combustible, de pièces de rechange, de matériel de communication et de denrées alimentaires, ainsi qu'une aide à la balance des paiements. Jusqu'à présent, on a affecté 2 millions \$ en garanties pour le projet de réhabilitation du chemin de fer de Nacala et 2 millions \$ supplémentaires pour la réhabilitation du chemin de fer de Limpopo.

Décembre  
1988

- Le gouvernement annonce qu'il contribuera à mettre en application tous les volets du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, et qu'il soutiendra le développement d'une Namibie indépendante.

Janvier  
1989

- Le gouvernement accorde 10 000 \$ au Bureau spécial de recherches de La Haye pour aider à défrayer les coûts de surveillance de l'application de l'embargo pétrolier de l'ONU.

Février  
1989

- La troisième réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (CMAE) a lieu à Harare. Le Comité convient que les sanctions ont de plus en plus d'impact politique et économique sur l'Afrique du Sud. De l'avis du Comité, les sanctions demeurent la méthode pacifique la plus efficace pour mettre fin à l'apartheid; le Comité a donc réaffirmé sa détermination de maintenir les pressions internationales sur le gouvernement d'Afrique du Sud pour que cesse l'apartheid.

- Prenant note que les sanctions financières constituent l'un des moyens de pression les plus dissuasifs, le Comité fait de nouveau appel aux milieux financiers internationaux pour qu'ils se montrent plus fermes quant aux conditions d'un rééchelonnement.
- Le Comité étudie avec une attention particulière la question de la déstabilisation, recevant à ce sujet un rapport préliminaire dont ont été chargés, par le Secrétariat du Commonwealth et à la demande du Comité, des experts indépendants, et décide de le publier sur le champ. Le Comité accueille en outre favorablement le document de stratégie provisoire présenté par le Canada sur la question de la promotion du commerce et de l'investissement dans les États de la ligne de front.
- Le CMAE souligne que la Namibie relève uniquement des Nations Unies et que le Commonwealth s'attend à ce que cet organisme mène la Namibie à son indépendance par des élections libres et justes, se déroulant sous sa supervision et son contrôle efficaces.
- Le Comité accorde une attention particulière à l'imposition de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud et, s'appuyant sur des propositions présentées par le Canada, demande que des mesures précises soient prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies et par le Comité 421.
- Le gouvernement annonce qu'il versera près d'un million de dollars en vue d'aider les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique australe.
- Le gouvernement annonce en outre une contribution d'un million de dollars au titre du programme de rapatriement des Namibiens, afin d'aider les réfugiés namibiens à revenir à temps dans leur pays pour pouvoir voter aux élections précédant l'indépendance, tenues sous la surveillance des Nations Unies.
- Le gouvernement du Canada annonce que l'Afrique du Sud sera ajoutée à la Liste de pays visés par contrôle, et précise que les contrôles visant les exportations s'appliquent à tous les ordinateurs, logiciels, équipement de télécommunications, avions, hélicoptères, et véhicules à quatre roues motrices. Cette mesure est conforme aux accords conclus lors des réunions des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth.

Mars  
1989

- Le gouvernement annonce que le Canada participera au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), formé pour surveiller la période de transition d'un an de la Namibie vers l'indépendance. A la fin de février, le ministre canadien des Affaires extérieures a remis un chèque d'un montant de 11,9 millions \$, qui constitue un premier versement représentant la plus grande partie de la quote-part du Canada.
- Plus tard en mars, le gouvernement annonce qu'il établira sa propre mission d'observateur, distincte du GANUPT, en Namibie.
- L'Université de Regina, bénéficiant de subventions gouvernementales, accueille une conférence internationale sur la propagande et la censure sud-africaines, ainsi que sur les risques et les défis qui en découlent pour les médias nationaux et internationaux.
- Au cours de l'année financière 1988-1989 se terminant le 31 mars, le gouvernement a consacré plus de 600 000 \$ à des projets conçus afin de favoriser le dialogue entre toutes les races en Afrique du Sud, encourageant ainsi l'évolution vers une future société non raciale. Durant l'année financière 1989-1990, le gouvernement entend consacrer 1 million \$ supplémentaires à des projets du même genre. Ces fonds sont en partie réservés à des projets que décrit le Plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure sud-africaines, la censure demeurant un obstacle majeur au dialogue et la liberté de la presse jouant un rôle primordial dans la promotion du dialogue.
- Le Canada resserre les mesures d'interdiction visant les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud; cette politique est étendue à tous les contacts sportifs entre Canadiens et Sud-Africains, qu'ils aient lieu au Canada, en Afrique du Sud ou dans un pays tiers. Outre les équipes de représentants amateurs et les différents sports, la politique révisée s'applique désormais à des sportifs individuels, y compris les professionnels.
- Tout en maintenant le boycott du sport, le gouvernement canadien étudiera, avec des organisations anti-apartheid et des gouvernements de même opinion, les façons de contribuer à l'avancement du dialogue et à la disparition des

Juin  
1989

barrières raciales dans le sport en Afrique du Sud et, par extension, dans la société sud-africaine.

- Elections Canada donne 4 000 boîtes de scrutin métalliques, d'une valeur supérieure à 100 000 \$, pour les élections namibiennes, qui se tiendront au début de novembre. En outre, les Nations Unies ont choisi un Canadien, Harry Neufeld, à titre d'expert principal en informatique pour les élections.
- Août 1989 - La quatrième réunion du CMAE a lieu à Canberra. Le Comité réaffirme que les sanctions financières appliquées par le secteur privé sont parmi les moyens de pressions les plus dissuasifs.
- Le Comité fait appel aux organismes de prêt internationaux, leur demandant d'exercer le maximum de pression sur l'Afrique du Sud pour ce qui est du rééchelonnement de sa dette. Les ministres du CMAE se mettent d'accord pour dépêcher une délégation de hauts fonctionnaires chargés de transmettre ce message aux banques des pays représentés par le Comité, qui ont pour mission le rééchelonnement de la dette pour 1990.
- Les ministres constatent que l'Afrique du Sud utilise le financement des échanges commerciaux pour protéger la balance des paiements. Ils demandent donc instamment à tous les organismes financiers d'imposer des conditions plus rigoureuses au chapitre du financement des échanges, notamment limiter les crédits à quatre-vingt-dix jours. De plus, ils prient les banques de s'assurer que les prêts (ou les profits qui en découlent) accordés à des sociétés sous la tutelle de l'Afrique du Sud ne soient pas transférés dans ce pays.
- Le CMAE convient en outre de communiquer avec les Nations Unies quant à la nécessité de renforcer l'embargo sur les armements.
- Octobre 1989 - Le ministre Joe Clark écrit à toutes les principales banques commerciales du Canada pour leur demander de collaborer à la mise en vigueur des interdictions financières convenues à Canberra. Par ailleurs, il les prie de communiquer à leurs homologues des autres pays les décisions prises par le CMAE.
- Octobre 1989 - Un agent canadien participe à la mission des hauts fonctionnaires dépêchées par le CMAE auprès des principales banques européennes et américaines

afin de les exhorter à se conformer aux mesures préconisées par le CMAE.

Octobre -  
1989

Les chefs de gouvernement du Commonwealth se réunissent à Kuala Lumpur, en Malaisie. Ils adoptent une déclaration qui lance un appel en faveur d'une application générale, à l'échelle internationale, de toutes les mesures convenues à Canberra. Ils souscrivent également à la création d'un organisme indépendant chargé de surveiller les rapports qu'entretient l'Afrique du Sud avec les milieux financiers internationaux. Enfin, les chefs de gouvernement du Commonwealth décident que, s'il est prouvé que des réformes évidentes et irréversibles prennent place en Afrique du Sud, ils examineront, de concert avec les organismes financiers internationaux, la façon dont des ressources pourraient être mobilisées dans le but de reconstruire l'économie sud-africaine.

# MESURES PRISES PAR LE CANADA À L'ÉGARD DE L'AFRIQUE DU SUD

Mai 1990

COMMERCE	INVESTISSEMENTS	CONTACTS SPORTIFS	AUTRES MESURES
<p>I — Le gouvernement canadien ne fera aucune promotion du commerce avec l'Afrique du Sud.</p> <p>II — <b>IMPORTATIONS</b></p> <p>— Interdictions imposées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) tous les produits agricoles</li> <li>b) l'uranium</li> <li>c) le charbon</li> <li>d) les produits du fer</li> <li>e) les produits de l'acier</li> <li>f) les armes provenant de l'Afrique du Sud</li> </ul> <p>III — <b>EXPORTATIONS</b></p> <p>— Interdictions imposées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) toutes les armes et munitions de guerre</li> <li>b) tout le matériel de haute technologie et autres appareils sensibles comme les ordinateurs</li> <li>c) équipement de télécommunication</li> <li>d) aéronefs et pièces d'aéronefs, incluant les hélicoptères</li> <li>e) véhicules à quatre roues motrices</li> </ul> <p>— Interdiction facultative visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le pétrole et ses dérivés</li> </ul> <p>IV — <b>DIVERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) interdiction imposée sur la vente de krugerrands</li> <li>b) interdiction visant toutes les liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud</li> <li>c) suspension des subventions du PDME à l'intention du marché de l'Afrique du Sud</li> <li>d) suspension de l'assurance dont bénéficient les exportateurs canadiens en Afrique du Sud (fournie par la Société pour l'expansion des exportations)</li> <li>e) interdiction facultative visant la promotion du tourisme en Afrique du Sud</li> <li>f) résiliation des contrats, subventions, contributions et ventes entre le gouvernement canadien et des sociétés majoritairement sud-africaines</li> <li>g) cessation des exportations de soufre de Pétro Canada vers l'Afrique du Sud</li> <li>h) cessation des achats par le gouvernement canadien de biens et services d'Afrique du Sud (exception faite des activités de l'ACDI et des ambassades canadiennes en Afrique australe).</li> </ul>	<p>I — Annulation de l'Accord de double imposition.</p> <p>II — Interdiction facultative d'effectuer de nouveaux placements de sociétés en Afrique du Sud.</p> <p>III — Interdiction facultative visant tous les nouveaux prêts bancaires (des secteurs public et privé) en Afrique du Sud.</p> <p>IV — Plafonnement des crédits commerciaux à l'Afrique du Sud et demandes faites aux banques canadiennes de rééchelonner les prêts sur des périodes aussi courtes que possible.</p> <p>V — Établissement d'un code de conduite à l'intention des sociétés canadiennes en Afrique du Sud.</p>	<p>I — La politique du Canada s'étend à tous les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du sud. Elle s'applique par conséquent aux contacts sportifs entre Canadiens et Sud-africains aux niveaux professionnel et amateur et dans les sports individuels ou d'équipe, quel que soit l'endroit où ces contacts ont lieu, c'est-à-dire au Canada, en Afrique du Sud ou dans un tiers pays.</p> <p>II — Refus d'accorder un visa aux titulaires d'un passeport Sud-africain désirant entrer au Canada pour participer à un événement sportif.</p> <p>III — Obligation pour les associations sportives de suspendre les membres qui participent à des événements sportifs en Afrique du Sud.</p> <p>IV — Obligation pour les associations sportives de décliner les invitations, d'élever des protestations ou de se retirer de la compétition dans un tiers pays acceptant la participation de Sud-africains.</p> <p>V — Obligation pour les associations sportives de demander à leur fédération internationale la suspension de leurs membres qui participent à des événements en Afrique du Sud.</p> <p>VI — Assujettissement du financement des associations sportives au respect de la politique du gouvernement en matière de contacts sportifs.</p>	<p>I — Contribution de 8,32 millions de dollars en 1989-1990 à l'aide aux victimes de l'apartheid visant, entre autres, les domaines suivants : Enseignement et formation pour les défavorisés sud-africains, soit dans leur propre pays ou au Canada; Aide juridique et humanitaire aux détenus politiques et à leur famille; Aide à la réalisation de projets communautaires entrepris sur une petite échelle avec la collaboration d'ONG canadiennes ou locales; Formation de la main-d'œuvre; Assistance aux réfugiés cantonnés dans les pays voisins, par l'intermédiaire d'institutions multilatérales.</p> <p>II — Création en 1988 d'un programme majeur pour promouvoir le dialogue et les négociations en vue d'établir une démocratie non raciale en Afrique du Sud. L'envergure et le financement du Fonds du dialogue s'est accru significativement depuis : 1988-1989 : 640,000 dollars; 1989-1990 : 1 million de dollars; 1990-1991 : 1,8 million de dollars; 1991-1992 : 2,3 millions de dollars.</p> <p>III — Depuis la création, en 1988, du plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud, une aide a été apportée à la presse alternative et aux activités contre la censure en Afrique du Sud et aussi aux projets destinés à informer les Canadiens des effets de l'apartheid.</p> <p>IV — Versement de plus de 4 millions de dollars jusqu'ici (en carburant, vêtements, pièces de rechange, équipement de communication, nourriture et aide au titre de la balance des paiements) aux États de la ligne de front pour les aider à protéger des projets d'infrastructure.</p> <p>V — Triplement, entre 1988 et 1990, des fonds consacrés au Programme canadien d'aide à l'instruction militaire dont une bonne part est affecté à l'instruction du personnel militaire des États de la ligne de front.</p> <p>VI — Cessation de la délivrance de visas de visiteur à notre ambassade à Pretoria et obligation pour les Sud-africains qui désirent se rendre au Canada de demander, en personne, un visas à l'extérieur de leur pays.</p> <p>VII — Différentes restrictions des contacts entre représentants des deux gouvernements.</p> <p>VIII — Annulation de l'accréditation au Canada de diplomates d'Afrique du sud non résidents (en particulier les attachés aux sciences, au travail, aux mines et à l'agriculture).</p> <p>IX — Établissement d'un registre anti-apartheid afin de permettre aux Canadiens de manifester publiquement leur opposition à ce régime.</p>

## DÉCLARATION DE KUALA LUMPUR

### Afrique du Sud

1. Les Chefs de gouvernement voient toujours dans le régime d'apartheid pratiqué en Afrique du Sud une grave menace aux valeurs et aux principes du Commonwealth et ont réaffirmé que son élimination totale demeurerait leur responsabilité collective et leur objectif commun.

2. Les Chefs de gouvernement ont examiné la situation en Afrique du Sud en gardant à l'esprit la possibilité d'un réel changement d'attitude de la part du régime sud-africain, ce que le Commonwealth s'efforce d'obtenir depuis si longtemps. Ces dernières semaines, le régime a consenti à la majorité noire un certain degré d'activité politique pacifique, et à la veille de la présente Réunion, il a libéré de prison huit dirigeants politiques.

3. Ils ont toutefois remarqué que l'état d'urgence demeurerait en vigueur, que le Congrès national africain (ANC), le Congrès panafricain (PAC) et beaucoup d'autres organisations demeureraient interdits, que Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques étaient toujours incarcérés, que beaucoup d'autres étaient toujours détenus sans procès et que les exécutions politiques n'avaient pas cessé. Rien non plus ne laissait croire que le nouveau gouvernement sud-africain était disposé à détruire les fondements de l'apartheid, en particulier le Group Areas Act, le Population Registration Act, la politique de bantoustanisation et le système d'éducation séparée.

4. Les Chefs de gouvernement ont convenu que les signes encourageants qui sont apparus étaient bel et bien le produit d'une combinaison de pressions internes et externes. Dans ce contexte, ils se sont réjouis du rôle que joue actuellement le Mass Democratic Movement par son opposition constante, disciplinée et pacifique à l'apartheid. L'acceptation des manifestations pacifiques leur est apparue importante en ce qu'elle permet de mesurer la sincérité du nouveau gouvernement et de son désir avoué de changement.

5. Envisageant les solutions possibles, les Chefs de gouvernement ont réitéré leur préférence pour un règlement négocié et pacifique et ont réaffirmé à ce propos que le "concept de négociation" proposé par le Groupe de personnalités éminentes (GPE) était toujours valable. Entre autres mesures, ce concept exige

- de la part du gouvernement (sud-africain):

- a) qu'il retire les troupes stationnées dans les townships, qu'il accorde la liberté d'association et d'expression et qu'il mette fin à la détention sans procès;
- b) qu'il libère Nelson Mandela et d'autres prisonniers et détenus politiques;
- c) qu'il lève l'interdiction frappant l'ANC et le PAC et permette la tenue d'activités politiques normales.

- de la part de l'ANC et d'autres organisations: qu'ils entrent en négociation et renoncent à la violence.

Ils ont noté avec satisfaction la nette préférence pour un règlement négocié et pacifique qui se dégage également de la Déclaration du Comité spécial de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, faite à Harare en 1989 et approuvée le mois dernier au Sommet de Belgrade des pays non alignés. On convient de toutes parts que le gouvernement sud-africain et les représentants véritables de la majorité doivent se montrer disposés à négocier de bonne foi l'avenir du pays et de ses habitants, dans une atmosphère exempte de toute violence.

6. Les Chefs de gouvernement avaient reconnu dans leur Accord de Nassau qu'il appartenait à tous les habitants de l'Afrique du Sud de décider de leur régime constitutionnel. Ils ont réaffirmé leur conviction que le rôle du Commonwealth à cet égard était essentiellement de faciliter l'ouverture de négociations entre les autorités sud-africaines et les dirigeants véritables de la majorité noire.

7. Ils ont convenu que la seule justification pour les sanctions contre l'Afrique du Sud était la pression qu'ils ont créée en vue d'obtenir un changement politique fondamental. Leur but n'était pas de punir, mais d'abolir l'apartheid en amenant Prétoria à la table de négociation et en l'y maintenant jusqu'à ce que ce changement soit devenu irréversible. À cet égard, les Chefs de gouvernement ont noté que les principaux représentants du gouvernement sud-africain ont eux-mêmes reconnu que des pressions croissantes sont exercées sur l'économie sud-africaine et ils ont noté que ces pressions ne seront pas réduites tant qu'un changement politique n'aura pas été réalisé.

8. Les Chefs de gouvernement, autres que celui de la Grande-Bretagne, ont aussi reconnu que l'impact des sanctions avait commencé à influencer les politiques du régime sud-africain. L'efficacité des sanctions à cet égard a aussi été démontrée par le Rapport sur les sanctions commandé par le

Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth chargé de l'Afrique australe et préparé par un groupe d'experts indépendants qui avait été convoqué avant la Réunion. Ces experts ont jugé que le Rapport avait grandement contribué à une meilleure compréhension publique de ces questions, et que ses recommandations devraient être étudiées à la lumière des développements en Afrique du Sud et dans la région.

9. En étudiant les nouvelles mesures qu'ils pourraient prendre pour améliorer les possibilités de susciter pour les négociations, les Chefs de gouvernement ont exprimé le point de vue que le temps n'était pas venu d'envisager la moindre atténuation des sanctions et pressions déjà imposées et qu'il faudrait pour cela attendre d'avoir des preuves d'un changement non équivoque et irréversible. Entretemps, ils ont convenu de maintenir toutes les mesures et sanctions existantes, et ils ont invité le reste de la communauté internationale à faire de même.

10. Ils ont aussi convenu, à l'exception de la Grande-Bretagne, que ces mesures devraient être renforcées, et ont décidé dans ce contexte:

- a) de développer de nouvelles formes de pression financière sur le régime de Prétoria en tentant d'intensifier et d'élargir les sanctions financières, notamment
  - en demandant à toutes les banques et institutions financières concernées d'imposer des conditions plus rigoureuses pour le financement courant des transactions commerciales, et plus précisément de réduire à 90 jours les conditions de crédit maximales; et
  - en demandant aux gouvernements concernés de rendre plus difficile l'obtention des crédits commerciaux en faisant en sorte que leurs organismes n'assurent plus les risques en Afrique du Sud en ce qui concerne le crédit commercial et l'assurance des transactions,et ils ont convenu que leurs présidents devraient communiquer ces décisions aux institutions financières concernées et aux autres gouvernements; et
- b) d'appuyer l'initiative préparée par le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth chargé de l'Afrique australe pour renforcer l'embargo sur les armes et pour poursuivre les efforts en ce sens aux Nations Unies au sein du Comité 421.

11. Les Chefs de gouvernement ont reconnu l'importance des transactions de l'Afrique du Sud avec la communauté financière internationale et ont par conséquent, à l'exception de la Grande-Bretagne, endossé l'établissement d'une agence indépendante qui examinerait les liens financiers internationaux de l'Afrique du Sud, qui ferait régulièrement rapport sur la question, et qui rassemblerait et publierait l'information factuelle sur les mouvements financiers vers l'Afrique du Sud et les politiques à l'égard de ce pays. Ils ont accueilli favorablement l'offre du gouvernement de l'Australie de fournir d'importants fonds de démarrage.

12. Les Chefs de gouvernement ont noté que plus longtemps l'apartheid sera maintenu en Afrique du Sud, plus grand sera le défi de reconstruction de l'économie nationale par un futur gouvernement. Ils ont noté en particulier que la reprise des prêts internationaux à l'Afrique du Sud ne serait pas automatique et qu'un effort international pour faciliter la mobilisation des ressources serait probablement nécessaire. Ils ont convenu de demander aux institutions financières internationales concernées, et plus particulièrement au FMI, d'examiner dès maintenant comment les ressources pourraient être mobilisées lorsqu'il y aura des preuves d'un changement non équivoque et irréversible.

13. Les Chefs de gouvernement se sont réjouis des cas plus nombreux de dialogue inter-racial en Afrique du Sud. Ils ont été encouragés par les propositions de négociations, dont un grand nombre reflétant les préoccupations du Commonwealth, qui ont été avancées par les leaders de la majorité noire. À cet égard, ils ont convenu de continuer, individuellement et collectivement, à tirer avantage de toutes les possibilités de promouvoir le dialogue entre les Sud-Africains.

14. Ils ont convenu que le Commonwealth devrait continuer de fournir un soutien aux victimes et aux adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud. Au nombre des mesures importantes à ce chapitre figurent les programmes éducationnels, y compris notamment les bourses de recherche instituées à la réunion de Nassau, l'aide juridique et humanitaire fournie aux détenus et à leurs familles, le soutien accordé au mouvement syndical, et les programmes de développement socio-économique, y compris les projets d'habitation à coût modique.

15. Ils ont en outre estimé que le nouveau réseau d'organisations non gouvernementales du Commonwealth, "Skills for South Africa", pouvait contribuer de façon importante à assurer une formation de haut niveau et à donner une expérience de travail aux victimes de l'apartheid et aider de la sorte à la fois au processus du changement en Afrique du Sud et au

développement des compétences requises dans une société affranchie de l'apartheid. Ils se sont engagés à fournir le soutien et les ressources nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre et la coordination de ces activités.

16. Les Chefs de gouvernement ont réaffirmé qu'ils continuaient d'attacher une haute priorité à l'effort du Commonwealth visant à exposer la vérité au sujet de l'apartheid et à contrer la propagande et la censure sud-africaines. Ils ont réservé un bon accueil à la stratégie du Commonwealth préparée par le groupe de travail mis sur pied dans le cadre du Programme d'action incorporé dans la Déclaration de l'Okanagan. Ils ont fait observer qu'un certain nombre de pays avaient déjà mis en oeuvre et financé des plans d'action nationaux. Ils ont d'autre part souligné l'importance particulière du soutien accordé à la presse parallèle et aux autres groupes militants qui résistent à la censure imposée par l'Afrique du Sud.

#### Namibie

17. Les Chefs de gouvernement ont salué la mise en application de la résolution 435 et dit attendre avec impatience la tenue d'élections justes et équitables qui donneront naissance à une Namibie vraiment indépendante. Ils ont réaffirmé leur soutien inconditionnel du Secrétaire général des Nations Unies et des efforts de l'ONU pour assurer l'intégrité du Plan de règlement. Les Chefs de gouvernement ont dit qu'ils seraient heureux d'accueillir une Namibie indépendante au sein du Commonwealth.

18. Ils ont fait remarquer que le Groupe d'observateurs du Commonwealth sur la Namibie a recensé un certain nombre de domaines où les besoins devront être comblés d'urgence pour que le gouvernement auquel donnera naissance le processus mis en branle par la résolution 435 puisse gouverner efficacement. Ils ont en conséquence demandé que soit institué un programme d'assistance multilatérale spécial et élargi qui viendrait s'ajouter à l'aide bilatérale. A cette fin, ils ont invité le Secrétaire général du Commonwealth d'envoyer une petite équipe d'experts en Namibie dès que possible après les élections afin de déterminer l'aide que le Commonwealth peut apporter.

19. Les Chefs de gouvernement ont également fait remarquer que le rapport attirait l'attention sur ce que le Groupe avait perçu comme étant des manoeuvres de la part de l'Afrique du Sud pour rester en position de déstabiliser la Namibie une fois celle-ci indépendante, et ils étaient d'avis que toute mesure prise en ce sens par l'Afrique du Sud remettrait inévitablement en cause ses déclarations de bonne foi à cet égard et sur d'autres questions, et notamment en ce qui concerne son désir avoué de rechercher une coexistence pacifique avec ses voisins.

20. Les Chefs de gouvernement ont demandé à toutes les parties au Plan de règlement prévu dans la résolution 435 et à tous les partis politiques en Namibie de s'acquitter à tous égards de leurs responsabilités et obligations respectives, et notamment de collaborer pleinement avec les autorités onusiennes, pour mener à terme le processus devant donner naissance à une Namibie libre, indépendante et stable.

21. Les Chefs de gouvernement se sont dit préoccupés de ce qu'une Namibie indépendante puisse pleinement réaliser son potentiel économique et contribuer au développement de l'Afrique australe dans son ensemble. À cet égard, ils ont dit espérer que la réintégration prochaine de Walvis Bay dans la Namibie en vertu de la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité de l'Afrique du Sud montrerait de façon convaincante sa bonne foi et la sincérité de son engagement envers la viabilité à long terme de son voisin nouvellement indépendant.

#### Autres développements en Afrique australe

22. Les Chefs de gouvernement ont signalé que malgré la condamnation par la communauté internationale de la campagne de déstabilisation que mène l'Afrique du Sud contre ses voisins, celle-ci a causé énormément de souffrances et de destruction, comme l'a d'ailleurs démontré très clairement le Rapport sur la déstabilisation.

23. En dépit du fait qu'il y ait eu des améliorations encourageantes sur le plan de la sécurité dans la partie sud-est du continent africain, les Chefs de gouvernement ont constaté que le MNR (mouvement de résistance) poursuit ses vastes activités meurtrières au Mozambique et ailleurs; et que la déstabilisation demeure un des principaux éléments de la crise que connaît la région. Aussi, les Chefs de gouvernement condamnent énergiquement le soutien que l'Afrique du Sud accorde aux activités du MNR et à l'égard d'autres actes de déstabilisation. Les Chefs de gouvernement ont toutefois réitéré leur point de vue selon lequel l'Afrique australe ne pourra connaître une évolution pacifique tant que l'apartheid n'y aura pas été supprimé.

24. Il faudra que des efforts particuliers soient entrepris pour renforcer et développer les économies de l'Afrique australe afin de les soustraire à la domination de l'Afrique du Sud. Aussi, les Chefs de gouvernement estiment que la Conférence pour la coordination du développement en Afrique du Sud (SADCC) mérite d'être particulièrement appuyée et encouragée. A cette fin, ils ont donné au Secrétaire général le mandat de mettre en oeuvre un Plan d'action en consultation avec la SADCC, le Fonds pour l'Afrique, la Zone

d'échanges préférentiels de l'Afrique du Sud et les États intéressés de la région et d'ailleurs, dans le but de promouvoir le commerce et les investissements dans les États de la ligne de front et avoisinants. Il faudra aussi veiller à ce que, dans toute la mesure du possible, l'aide offerte aux pays de la SADCC puisse l'être grâce à l'achat de biens et services au sein même de la région afin d'y stimuler la production, l'emploi, le commerce et les transports.

25. Les Chefs de gouvernement ont convenu qu'il était nécessaire de poursuivre l'aide aux États de la ligne de front. Malgré l'importance des contributions apportées par un bon nombre de pays du Commonwealth et d'autres gouvernements, il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins en matière de sécurité qui ont été précisés dans le rapport spécial commandé au Général Olusegun Obasanjo lors de la réunion de Vancouver.

26. Les Chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction la mise sur pied du Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique, grâce auquel ont pu être augmentées les contributions bilatérales provenant des pays du Commonwealth, y compris celles des États de la ligne de front. Les Chefs d'État ont reconnu l'importance de poursuivre les contributions au Fonds étant donné la situation géographique clé du Mozambique et son rôle en Afrique australe.

#### Poursuite des travaux

27. À l'exception de la Grande-Bretagne, les Chefs de gouvernement ont loué les rapports préparés par le Comité des ministres des Affaires étrangères, dont l'établissement a été annoncé dans la Déclaration d'Okanagan, et ils ont convenu qu'il devrait être maintenu et que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada devrait continuer d'en assurer la présidence; que le ministre des Affaires étrangères de la Malaisie en fasse également partie; et que le Comité fasse rapport de nouveau lors de la prochaine réunion des Chefs de gouvernement. Ils ont proposé qu'il se réunisse en avril prochain, soit six mois après l'entrée en fonction de la nouvelle administration à Pretoria.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20003221 0

DOCS  
CA1 EA 90C43 FRE  
M. Clark presidera le Comite du  
Commonwealth sur l'Afrique austral  
a Abuja, Nigeria : 16-17 mai 1990.  
--  
43256757

ACCO<sup>TM/MC</sup>

25970	JAUNE
25971	NOIR
25972	BLEU
25973	BLEU RL
25974	GRIS
25975	VERT
25977	TANGERINE
25978	ROUGE
25979	ROUGE EX

MADE BY/FABRICUE AU CANADA PAR  
DIAN COMPANY LIMITED  
CANADIENNE ACCO LIMITEE  
CANADA